Claude MATHIEU
Avenue Sainte-Cécile 29
1217 Meyrin

T +41 79 821 59 00
matclaude@bluewin.ch

Association Pour un Sourire d'Enfant Suisse
Monsieur Fabien Dutasta
Avenue Alfred Cortot 9A
1260 Nyon

Rapport du contrôleur aux comptes au comité de Pour un Sourire d'Enfant Suisse (PSE Suisse), Nyon

Monsieur,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai procédé à un examen succinct des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'association PSE Suisse pour l'exercice arrêté le 31 août 2020.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du comité, alors que ma responsabilité consiste à émettre un rapport sur les comptes annuels sur la base de mon examen succinct.

J'ai effectué mon examen succinct selon la *Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers»*. Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de l'association et des procédures analytiques appliquées aux comptes annuels. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Je n'ai pas effectué un audit, et, en conséquence, je n'exprime donc pas d'opinion d'audit.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'association pour l'exercice arrêté le 31 août 2020 sont présentés selon la norme Swiss GAAP RPC 21.

En outre, j'atteste que les dispositions de la Fondation ZEWO, à contrôler selon les dispositions explicatives du règlement relatif au label de qualité ZEWO sont respectées.

Sur la base de mon examen succinct, je n'ai pas relevé de faits qui me laissent à penser que les comptes annuels ne correspondent pas au cadre légal et aux statuts.

Vessy, le 27 avril 2021

Claude Mathieu
Expert-réviseur agréé
ASR N° 106329

Annexes: comptes annuels

PSE POUR UN SOURIRE D'ENFANT

ANTENNE	PSE SUISSE
EXERCICE	2019-2020

PRÉSENTATION DES COMPTES

Impression

COMPTE DE RÉSULTAT

	2018-2019	2019-2020
PRODUITS	301 274.76	371 575.71
Cotisation	270.00	150.00
Autres Produits		
Subventions publiques		
Produits Financiers		10.99
Don	301 004.76	370 339.22
Manifestations payantes		
Vente Produits achetés		1 075.50
Vente Dons en nature – Produits fabriqués		
Vente Dons en nature - Vente aux enchères		
Vente Dons en nature - Autres		
Recettes Financement d'actions		
CHARGES	281 090.75	406 038.90
Fournitures / Papeterie	39.55	27.80
Affranchissement	130.50	447.80
Communication		1 138.86
Déplacement		
Achat de matériel		175.71
Achat divers	292.95	1 790.03
Location		
Frais financiers	198.55	510.05
Dépenses Financement d'actions	429.20	
Versement à PSE	280 000.00	401 948.65
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 184.01	-34 463.19

Dont :

- Résultat de fonctionnement	*-2 150.22*
- Résultat des actions comptabilisées	
- Autres contributions	

Notes / Commentaires (COMPTE DE RÉSULTAT)

Communication : Achat de 500 flyers (CHF 749,60) et mise sous pli journal (CHF 389,26)
Frais financiers = frais bancaires + Assurance (CHF 292,95)
Achat divers : T shirt (CHF 753,90) Livres DVD (CHF 792,78) livres cusine et petits sacs (CHF 243,35)

BILAN

	2018-2019	2019-2020
PASSIF	43 921.00	9 457.81
Fonds propres	***43 921.00***	***9 457.81***
Report à nouveau	23 736.99	43 921.00
Résultat de l'exercice	20 184.01	-34 463.19
ACTIF	43 921.00	9 457.81
Disponibilités	***43 921.00***	***9 457.81***
Banque	43 407.60	8 843.52
Paypal		
Caisse	513.40	614.29

Résultat de l'exercice - Affectation à PSE = Résultat de fonctionnement après réaffectation (cf. Tabl. de bord)

Notes / Commentaires (BILAN)

PSE POUR UN SOURIRE D'ENFANT

Suisse-Schweiz-Switzerland

Annexe aux comptes 2019-2020

Association Pour un Sourire d'Enfant - Suisse
à but social et reconnue d'utilité publique en Suisse
Sans employé

Application de la Swiss GAAP RPC 21 à partir de l'exercice 2018-2019

Les ressources de l'association proviennent au besoin:

- de dons et legs
- du parrainage
- de subventions publiques et privées
- des cotisations versées par les membres
- des dons effectués au cours de manifestations organisés par l'Association avec l'agrément de l'autorité compétente et, exceptionnellement de ventes de produits réalisés dans les petits ateliers installés dans certains lieux d'intervention de l'Association. ¬
- des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association et du produit de ses biens.
- de toute autre ressource autorisée par la loi

Les fonds sont utilisés conformément au but social.

Aucune autre indication nécessaire selon le 959c CO

Le president

Fabien Dutasta